

# Sénat de Belgique

## Annales

JEUDI 23 MARS 2006 - SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(Suite)

---

**Question orale de Mme Marie-Hélène Crombé-Berton au ministre de la Défense sur «la situation en Afghanistan et la mission des militaires belges dans ce pays» (n° 3-1057)**

**M. le président.** - M. Christian Dupont, ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances, répondra.

**Mme Marie-Hélène Crombé-Berton (MR).** - Les informations récentes provenant d'Afghanistan témoignent d'un regain de tension dans ce pays où la transition pacifique est loin d'être achevée. Les observateurs constatent une détérioration de la sécurité et un renforcement prononcé de la guérilla. Durant le deuxième semestre de 2005 et le début de 2006, la fréquence des attaques - 200 par mois - et leur taux de réussite ont progressé de façon significative.

Outre la situation sur le terrain, sur laquelle nous attendons l'analyse du ministre, nous aimerions connaître l'état d'avancement de la réflexion du gouvernement sur le rôle des forces belges en Afghanistan.

La Belgique maintient 300 soldats pour assurer la sécurité de l'aéroport de Kaboul.

Quel est le bilan de cette opération ? La présence des militaires belges autour de l'aéroport apporte-t-elle toujours une indispensable plus-value ?

Quel est le coût global de notre présence en Afghanistan pour les années 2005 et 2006 ?

Le gouvernement belge a-t-il reçu du gouvernement afghan une demande officielle pour engager nos soldats dans d'autres missions ?

L'OTAN poursuit son déploiement dans d'autres zones du pays. La Belgique a-t-elle été sollicitée pour ces nouvelles opérations ? Dans l'affirmative, quelle sera la réponse du gouvernement ?

**M. Christian Dupont,** ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances. - Je vous lis la réponse du ministre.

Le bilan de l'opération en Afghanistan est globalement positif. La participation belge à la force de l'ISAF est considérée comme une plus-value certaine par les parties en présence dans les régions et dans le cadre des missions dévolues aux unités et détachements mis en oeuvre.

Le coût global de notre présence en Afghanistan s'élève, pour la Défense, à 33 millions d'euros pour l'année 2005 et à 34,37 millions d'euros pour l'année 2006. Ce dernier montant comprend les augmentations liées au renforcement de nos coopérations bilatérales avec les contingents français et allemand.

Le gouvernement belge n'a reçu aucune demande officielle du gouvernement afghan quant à l'engagement de nos soldats dans d'autres missions. L'interlocuteur privilégié du gouvernement afghan est le commandement de l'ISAF. Normalement, le gouvernement afghan ne s'adresse pas aux composantes de cette force.

La Belgique n'a pas été sollicitée pour de nouvelles opérations menées par l'OTAN. La Défense n'a reçu aucune demande directe en ce sens. La répartition des forces déployées s'effectue sur la base d'un appel général sous la forme d'un « tableau des forces ». En ce qui concerne la Belgique, l'appel est inchangé.